



L'écho du Châtel

N°4
Décembre 2018

Le mot du maire

Chères Châtelaises, chers Châtelais,

Au seuil de cette fin d'année, an II de notre commune nouvelle, je voudrais donner quelques informations concernant nos projets en cours et à venir.

Les travaux du projet Talon à Saint-Sébastien, pour la nouvelle mairie et le bar-épicerie associatif avancent normalement. Ils doivent se terminer en tout début d'année prochaine. Le déménagement est prévu pour le début du printemps. Ces nouvelles structures feront l'objet d'une inauguration à laquelle tous les habitants de notre commune seront conviés.

L'école a accueilli 24 élèves à la rentrée de septembre. Cela représente 6 élèves de plus que l'année précédente. C'est une grande satisfaction.

Nous avons entrepris des consultations auprès de l'Éducation Nationale et de la Communauté de Communes du

Trièves pour obtenir le doublement de la classe primaire, compte tenu de l'évolution prévisible des effectifs et la possibilité de créer une classe maternelle. Ces discussions devraient nous permettre d'avoir des réponses dans le courant du premier trimestre 2019.

Le projet d'aménagement global du centre bourg de Cordéac a été validé par le Conseil Municipal, le 18 octobre et présenté aux habitants, le 24 novembre. Ce projet, constitué de plusieurs phases, sera lancé au cours de l'année prochaine et se déroulera sur plusieurs années compte tenu des investissements nécessaires à sa mise en œuvre.

La nomination des voies et la numérotation des habitations de la commune ont fait l'objet d'un long travail de recensement et de recherche d'informations. Les adresses postales sont essentielles. Elles permettent principalement aux citoyens de se repérer et d'accéder à un ensemble de services. Ce dossier a été soumis à l'appréciation des habitants pour validation. Le choix du modèle des plaques est en cours. L'opération de pose doit pouvoir s'effectuer après la période hivernale.

Certains ont sans doute entendu

parler du projet d'une maison de soins que la commune a souhaité lancer. Après étude, une orientation a été prise, dans un premier temps, pour la mise en place de kinésithérapeutes, suite à une rencontre fructueuse avec deux d'entre eux qui ont montré un grand intérêt à s'installer à Châtel-en-Trièves.

Leur cabinet doit s'ouvrir début janvier, à Saint-Sébastien, près de notre future mairie, dans l'ancien local ONF.

Pour votre information également, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 nous donne obligation à la mise en œuvre du transfert de la compétence « eau » des communes vers la communauté de communes au 1er janvier 2020 et du transfert de la compétence « assainissement collectif » qui peut être reporté au 1er janvier 2026 si les communes le décident.

Ces obligations auront selon toute vraisemblance un impact sur les coûts et sur les organisations de nos communes.

Je souhaite à vous toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Victor Vecchiato
Maire de
Châtel-en-Trièves



Les communes, les Communautés de Communes, et le transfert de compétences Eau et Assainissement. De quoi s'agit-il ?

Les communes, les Communautés de Communes, et le transfert de compétences Eau et Assainissement. De quoi s'agit-il ?

La loi NOTRe (« Nouvelle Organisation de la République ») a décidé de confier la compétence Eau et Assainissement aux communautés de communes, et ce transfert de compétences entrera en application dès le 1er janvier 2020.

La loi n° 2018-702- du 3 août 2018 vient de préciser les conditions, les modalités, et les délais de mise en application de ces prescriptions rendues obligatoires - la compétence Eau étant transférée sans délai dès le 1er janvier 2020, la compétence Assainissement

pouvant bénéficier éventuellement et sous certaines conditions très cadrées, d'aménagements minimes du calendrier de mise en œuvre de cette dernière.

De fait, sans entrer dans le détail des débats auxquels ce texte de loi a donné lieu d'abord au Parlement et au Sénat, ensuite au sein des organes de gestion de ces compétences (communes - Communautés - Syndicats Inter-communaux), aujourd'hui la question est portée devant les communes et les Communautés de Communes, ces dernières devant dès lors assumer cette compétence. Ce sujet concerne en tout premier lieu les communes rurales, et plus particulièrement les communes de montagne - de par leurs spécificités dues aux difficultés et conditions physiques de captages et d'acheminement de l'eau vers les usagers. Si un aménagement des conditions d'application de la loi était espéré, celui-ci n'a pu être obtenu.

Pour n'avoir pas pu - ou pas suffisamment - anticipé les conséquences et obligations induites par ce transfert, la plupart des Collectivités se trouvent aujourd'hui confrontées à mettre en place - et en œuvre - dès le 1er janvier 2020, le dispositif de prise de compétence, qui débutera par le transfert de la compétence Eau. Cela va nécessiter un intense travail - qui débutera par ce qui est généralement entrepris : l'établissement d'un « Schéma directeurs de Transfert de Compétences ».

Ce schéma déclinera tous les aspects de la question - et devra particulièrement être exhaustif, le

plus précis possible : de la connaissance des captages et réseaux des 27 communes de la Communauté du Trièves, de leur état, le recensement des propriétés (captages, réservoirs, conduites d'eau, etc...), ainsi que les modes de gestion propres à chacune d'entre elles, en passant par les questions de tarifications de l'eau spécifiques à chaque collectivité et les facturations. Il devra permettre d'appréhender la qualité des installations et les nécessaires investissements à entreprendre dans le futur, pour que la Communauté de Communes soit en mesure d'assurer à chacun un service de l'eau de qualité - service qui commence par l'obligation d'assurer à l'utilisateur l'accès à « l'eau qui coule au robinet ». Vaste défi. Tout cela pour le 1er janvier 2020.

L'année 2019 sera l'année durant laquelle les élus et les agents des collectivités - communes et Communauté - vont devoir travailler à créer les conditions de convergences de leurs pratiques, pratiques dont il n'est pas déplacé de dire que cela soulève de multiples questions sur un sujet aussi sensible dès lors qu'on parle du prix de l'eau. Pour les communes, des objectifs « cibles » seront posés, qui - il ne faut pas se voiler la face - auront des répercussions en matière d'efforts d'équipements, de tarifs bien sûr. Pour celles qui en sont les plus éloignées, sont le plus en retard, comme pour toutes les autres, la tendance à prévoir à terme est que cela se fera vers le haut. Les plus sous-équipées, et les plus décrochées de ces tarifs, devront tendre vers ces objectifs sur le

Sommaire

Le mot du maire	1
En direct de la mairie	2
Châtel-en-Trièves rayonne	9
Vie locale	10
Le coin des associations	13
Portrait de...	14
Informations diverses	16

Bulletin municipal Commune de Châtel-en-Trièves

Directeur de la publication

V. Vecchiato

Comité de rédaction

C. Ance, A. Blanc, F. Blanchet, H. Colombani, D. Loose, H. Miller.

Ont aussi participé à ce numéro (textes et photos) J.-P. Agresti, C. Arnaud, M. Bois, M. Bosse, L. Gherrabti, P. Gonsolin, H. Labadie, F. Lacroix, C. Meil, G. Pero, C. Sénébier, J.-L. Serre... et les associations de la commune !

Mairie de Châtel-en-Trièves

Tél. : 04 76 34 92 79

chatel-en-trieves@orange.fr

Imprimeur : Buro+



<https://chatel-en-trieves.fr>

principe défini par le législateur que « l'eau paye l'eau ». Il sera nécessaire de rattraper ce retard supérieur à celui des communes qui ont déjà entamé ce processus depuis plusieurs années. Pour illustrer cela, il n'est pas inutile de savoir que certaines communes ne sont même pas équipées de compteurs de têtes, ou n'ont aucun service ni agents communaux d'entretien.

Pour ce qui concerne notre commune de Châtel-en-Trièves, bien évidemment nous n'échapperons pas à ces contraintes même si nous faisons partie des quelques communes qui ont entamé ce processus depuis plusieurs années en investissant régulièrement sur l'eau et l'assainissement.

Toutefois, il est de notre devoir de le dire en clair :

bien que notre commune (nos deux communes « historiques ») ait depuis des années accompli des efforts conséquents afin de disposer de réseaux de plus en plus réhabilités, d'installations répondant aux normes exigées actuellement, il reste à faire bien sûr. Si pour la question de l'eau l'essentiel est fait, ce n'est pas le cas pour ce qui concerne l'assainissement pour lequel il reste à entreprendre beaucoup de choses. Certes les deux communes historiques disposent chacune d'une STEP (Station d'Épuration). Ces STEP sont aptes à accueillir les effluents de près de 70% de la population. Néanmoins il reste à finaliser et terminer le raccordement de certaines zones urbanisées des villages), équiper des hameaux de mini-STEP.

Face aux obligations qui apparaissent, Châtel est là également plutôt bien équipée en

regard de la plupart des autres communes de la Communauté du Trièves.



Il n'en demeure pas moins que les objectifs cibles s'imposeront à chacune, et même si le travail entrepris ces dernières années nous en a rapproché, il sera nécessaire - et obligatoire - d'y parvenir à court terme pour l'eau, à moyen terme (10 ans ? 20 ans ?) pour l'assainissement. Cela sera alors porté par la Communauté qui devra se doter des moyens indispensables qu'elle recouvre auprès des communes et des usagers, comme ça a été le cas pour la question des ordures ménagères.

Voilà chers concitoyens la question du moment, les contraintes des années à venir. Cela découle des décisions de l'Etat, de l'évolution des aspirations de la société de respecter beaucoup plus l'environnement dans lequel nous vivons et que nous souhaitons léguer à nos enfants, des décisions, qui au-delà de notre commune, découlent de règles adoptées à un niveau européen, parce que cela ne peut pas seulement se résoudre à notre échelle. Les eaux qui tombent du ciel ne s'arrêtent pas à la frontière de notre montagne, et celles que reçoivent les collectivités

à l'aval traversent d'abord nombre d'autres situées en amont, ce qui est une évidence. Néanmoins, il est nécessaire de le souligner - par tout ce qu'il renvoie vers les communes en se désengageant depuis des années - que ce soit pour les questions routières, les questions d'urbanisme, les services publics, et aujourd'hui la protection contre les débordements des cours d'eau et torrents, avec ce transfert de compétences Eau et Assainissement - l'Etat ne contribue pas à la hauteur de ses responsabilités, au maintien de la vie en zone rurale et tout particulièrement en montagne. C'est un constat. A nous de faire en sorte de le lui rappeler.

Dans les semaines qui suivent, vous serez régulièrement informés de l'avancement des travaux préparatoires au transfert de compétences. Nous le ferons directement au niveau de l'information municipale. Et vous pourrez également consulter les informations communautaires par le biais du site de la Communauté. Dans un premier temps, des réunions de travail sont organisées à l'initiative de l'Assemblée des Maires du Trièves - qui est un outil de réflexion constitué de la plupart des maires des communes du Trièves - dont l'objet sera de proposer à l'organe de gouvernance de la Communauté des axes d'actions préalables aux décisions ultérieures qu'elle sera amenée à prendre en Conseil communautaire.

Jean Pierre AGRESTI

Maire délégué

Président du SIE Saint Jean d'Hérans

Saint Sébastien

Avril 2018

Travaux de réhabilitation du réseau d'adduction des Eaux du Syndicat Intercommunal de Saint-Jean - d'Hérans / Saint - Sébastien.

Ce chantier qui a débuté au mois de janvier, devrait toucher à sa fin début 2019. La totalité des conduites alimentant les réservoirs a été posée. Celle permettant le passage de Château Vieux sans avoir besoin de la pompe de relevage installée au col de Saint Sébastien qui était nécessaire pour desservir Bongarat, celles acheminant l'eau aux réservoirs - du bois de Laye pour la commune de Saint-Jean-d'Hérans, et de Serre Berthon pour ce qui concerne la commune de Châtel-en-Trièves.

La construction du réservoir de 100 m³ situé en tête de réseau est bien avancée. La mise en eau devrait intervenir fin décembre. Ensuite quelques jours seront



nécessaires pour tester et régler les appareillages indispensables au bon fonctionnement du réseau et à son contrôle permanent, imposé aujourd'hui pour répondre aux obligations sanitaires et d'économie de la ressource en eau.

Ainsi ce chantier sera totalement terminé. Un projet de plus de 15 ans, de près de 1 million d'euros, qui aboutit enfin, avec une mise en conformité et des améliorations considérables qui permettent de passer d'une consommation de plus de 300 000 mètres cubes d'eau – qui étaient javellisés inutilement, avec pour conséquences un rejet en milieu naturel dommageable pour la nature, ainsi que pour les finances publiques - 80% de ce volume étant constitués de pertes en eau (la consommation effective étant d'environ 60 000 mètres cubes, distribués par moitié aux deux communes).

Mouvement de personnel

Une nouvelle secrétaire de mairie :

Fanny LACROIX, secrétaire de mairie de Saint-Sébastien, depuis novembre 2014, et de Châtel-en-Trièves, depuis le 1er janvier 2017, en charge de la direction des services, a demandé une mutation vers la commune de Dévoluy au 1er octobre 2018, où elle occupe désormais la fonction de responsable des services à la population.

Maïté BOIS a pris la relève. Diplômée d'un master de droit, Maïté quitte la commune de Champagnier où elle remplaçait la directrice générale des services.



Du mouvement au service animation :

Nadège BAFFERT a quitté le service animation au 31 août 2018.

Le service accueille, depuis le 1er octobre 2018, Chloé MEIL en service civique pour une période de 10 mois.



Voirie

Le programme voirie 2018 présenté dans le dernier bulletin municipal est achevé dans sa totalité. Ces travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions.

A l'issue de l'appel d'offres, lancé au printemps, l'entreprise Trièves Travaux a été retenue pour réaliser les travaux. Le montant de l'offre s'élève à 89 507,30 euros TTC pour un devis estimatif de 90 585,74 euros TTC. Trois autres entreprises avaient répondu : il s'agissait d'Eiffage, Pelissard, Converso. Le montant des subventions allouées par le Département s'élève à 23 845 euros, la TVA récupérable est de 14 917 euros. Il reste 50 745 euros à la charge de la Commune.

D'ores et déjà, la commission travaille sur le programme voirie 2019. Celui-ci est en cours d'élaboration et sera présenté lors du prochain bulletin municipal.

Adressage

La première phase, qui consistait à nommer les voies et à attribuer un numéro à chaque habitation, est achevée. Châtel-en-Trièves compte 335 habitations.

Ce travail fastidieux s'est déroulé dans la sérénité et nous remercions les Châtelois et les Châteloises pour leur collaboration. Nous avons reçu, durant les deux demi-journées de consultation, une trentaine de personnes. Certaines ont fait des remarques ou des suggestions que nous nous sommes efforcés de prendre en compte, en respectant toutefois la législation en

vigueur.

Nous travaillons maintenant à la fourniture de plaques de rues et numéros de maisons.

Trois entreprises ont été consultées. A l'issue de cette consultation, nous passerons commande avec l'entreprise retenue.

Il restera ensuite à poser toute cette signalétique.

Nous pensons terminer l'adressage courant premier semestre 2019. Vous recevrez alors dans vos boîtes aux lettres votre nouvelle adresse.

Requalification des décharges de déchets inertes

La commune envisage, à court terme, de refonder totalement l'usage des sites de décharge inerte sur les deux communes historiques.

Concernant le site de Saint-Sébastien, nous avons laissé depuis des années, la possibilité aux contribuables de déverser des gravats et des déchets verts. Ces apports étaient autorisés sans contrôle préalable. Or, il s'avère que les volumes de gravats ont pris une ampleur considérable.

Le site arrive aujourd'hui à saturation. Nous avons été alertés (et à juste titre), par les propriétaires des terrains en aval, craignant un glissement de terrain sur leurs parcelles. Les arbres penchés témoignent du mouvement de terrain en amont. Il est donc urgent d'agir en arrêtant les apports de matériaux, en particulier des gravats, terre... Il faut savoir que la déchetterie à Mens accepte les gravats.

Lors de gros chantiers (réhabilitation de logement, réfection de toiture, démolition...), l'entreprise retenue pour effectuer les travaux se doit de prendre en charge la gestion des déchets, en respectant le règlement de la législation en vigueur. Il en est de même quand le propriétaire effectue ses propres travaux.

Dans ce contexte, il est envisagé de fermer les deux décharges de gravats.

En revanche, pour les déchets verts (branchages, taille

de haies, tonte...), la Communauté de Communes et l'association Trièves compostage souhaite mettre en place une plate-forme pour la gestion des déchets verts. Il s'agit de déposer, tout au long de l'année, les déchets verts sur une zone bien définie. Quand le volume de déchets sera assez important, une entreprise procédera au broyage de ces végétaux.

A l'issue de cette intervention, les copeaux pourront être récupérés par les personnes qui le désirent pour pailler leurs plantations.

L'accès au site doit être facile, pour permettre d'acheminer le broyeur. Il en est de même pour la plate-forme elle-même. Elle doit être assez vaste pour permettre de déposer un volume conséquent de végétaux et par la suite permettre aux engins de broyage d'évoluer aisément. Le site de Saint-Sébastien répond à ces critères.

Pour résumer :

- Fermeture envisagée courant 2019 des deux décharges concernant les gravats.
- Ouverture d'une plate-forme « gestion des déchets verts » à Saint-Sébastien.
- Un arrêté de fermeture sera pris prochainement.
- Un règlement d'utilisation de la plate-forme est en cours d'élaboration.

Information sur les modalités d'urbanisme à Châtel-en-Trièves

Châtel-en-Trièves est régie par le règlement national d'urbanisme (RNU) et par la loi Montagne depuis le 1er janvier 2016.

Les demandes de travaux (permis de construire, déclaration préalable (DP)) sont déposées en mairie en plusieurs exemplaires.

Il est recommandé, avant dépôt, de contacter la mairie pour être conseillé afin de conforter votre choix, éviter

les erreurs, s'harmoniser avec notre environnement. Il est recommandé par ailleurs de prendre rendez-vous avec l'architecte conseil de la Communauté de Communes du Trièves (avis gratuit) au 04 76 34 11 22 ou 04 76 34 67 66.

Les dossiers sont enregistrés en mairie puis étudiés par la commission d'urbanisme communale, qui en vérifie l'intégralité, avant de les transmettre au service

instructeur (Application du Droit du Sol - ADS) qui rend un avis en fonction des règles en vigueur. A la suite de quoi, le maire signe l'arrêté selon l'avis conforme ou non du préfet.

Les permis de construire accordés font l'objet d'une publication et sont consultables sur les panneaux d'affichage des mairies déléguées de Saint-Sébastien et Cordéac.

L'affichage sur le terrain, durant toute la durée des travaux, se fait grâce à un panneau afin que les renseignements soient lisibles depuis la voie publique.

Enfin, le pétitionnaire a l'obligation d'adresser, à la fin des travaux, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Où en est-on dans le projet d'évolution de notre village de Cordéac ?

Depuis les premières informations présentées dans le bulletin municipal n°3 « L'écho de Châtel » de juin 2018, une dynamique de réflexion et de propositions s'est mise en place sous l'égide du cabinet Verdance mandaté sur le projet.

Au conseil municipal du 18 Octobre dernier a été présenté l'état de la réflexion et les propositions concrètes qui se dégagent à ce jour suite :

- aux expertises des habitants de Châtel-en-Trièves avec la tenue d'une réunion publique et la constitution d'un groupe de 15 volontaires et 2 ateliers de travail.

- aux expertises faites par les enfants scolarisés de Châtel-en-Trièves autour de 2 ateliers de travail sur les temps scolaires et périscolaires.

L'ensemble de ces travaux a abouti à la proposition de trois scénarios possibles reposant chacun sur des variantes d'aménagement de la future place du village située en lieu et place de l'actuel parking de la mairie.

Sur ces bases le comité de pilotage a présenté les avantages du 3ème scénario (voir le croquis en 3D) reprenant les avantages et corrigeant les limites des deux premiers scénarios proposés :

- intégration plus forte du bâtiment de l'ancienne école de garçons.

- prise en compte de la problématique de la sécurité en évitant la traversée de la rue aux enfants bénéficiant du transport scolaire.

- valorisation de l'activité de commerces ambulatoires.

L'actuel parking de la mairie sera déplacé derrière l'ancienne école de garçons. L'objectif étant le changement d'usage du lieu devenant une vraie place de village permettant la réaffirmation d'un centre bourg de Cordéac.

Ce scénario devra intégrer le respect de la végétalisation sur cette place centrale afin de ne pas retomber dans les travers d'un aménagement trop urbain.

S'ajoutent également les autres volets d'aménagement à savoir l'aménagement de l'espace loisirs à proximité de l'église, du cimetière et le développement des cheminements piétonniers et de la voirie.

Sur ces bases présentées, le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité pour la mise en œuvre du scénario 3 porté par le comité de pilotage.

Suite à ce vote du conseil, monsieur le maire rappelle le plan de financement du projet sur des dépenses prévisionnelles de 450 000 € HT représentant la 1ère phase de réalisation. Sur ces bases la commune a d'ores et déjà obtenu 50% de subventions de la part du département de l'Isère (dans le cadre de la conférence territoriale).

Il est également demandé au conseil municipal de se prononcer sur le phasage de la réalisation des travaux.

Après délibération il ressort les priorités suivantes :

- réalisation de la place du village et du parking derrière l'ancienne école de garçons.

- réalisation de l'espace de loisirs.

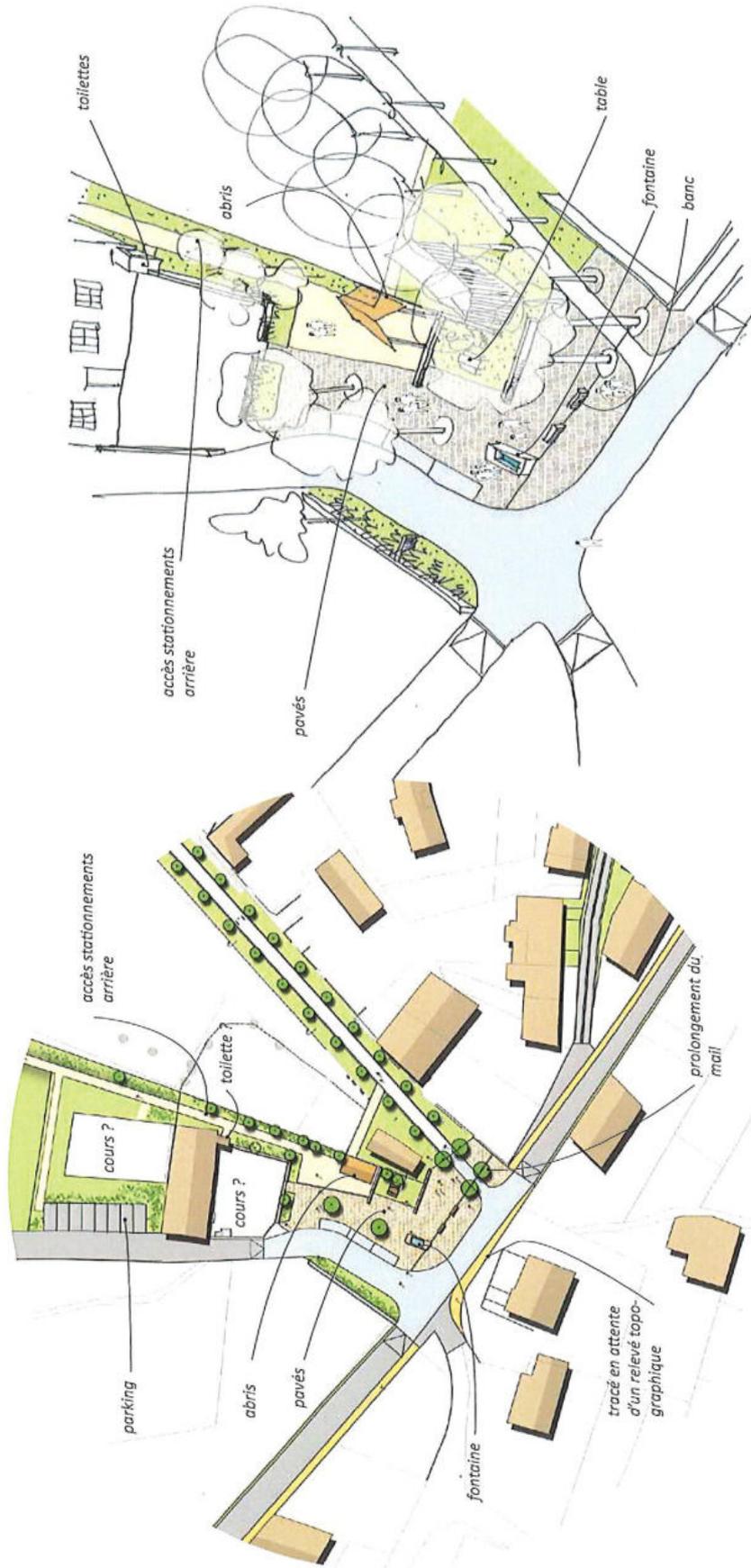
- réalisation des travaux de mise en accessibilité du cimetière.

- réalisation du parking du cimetière.

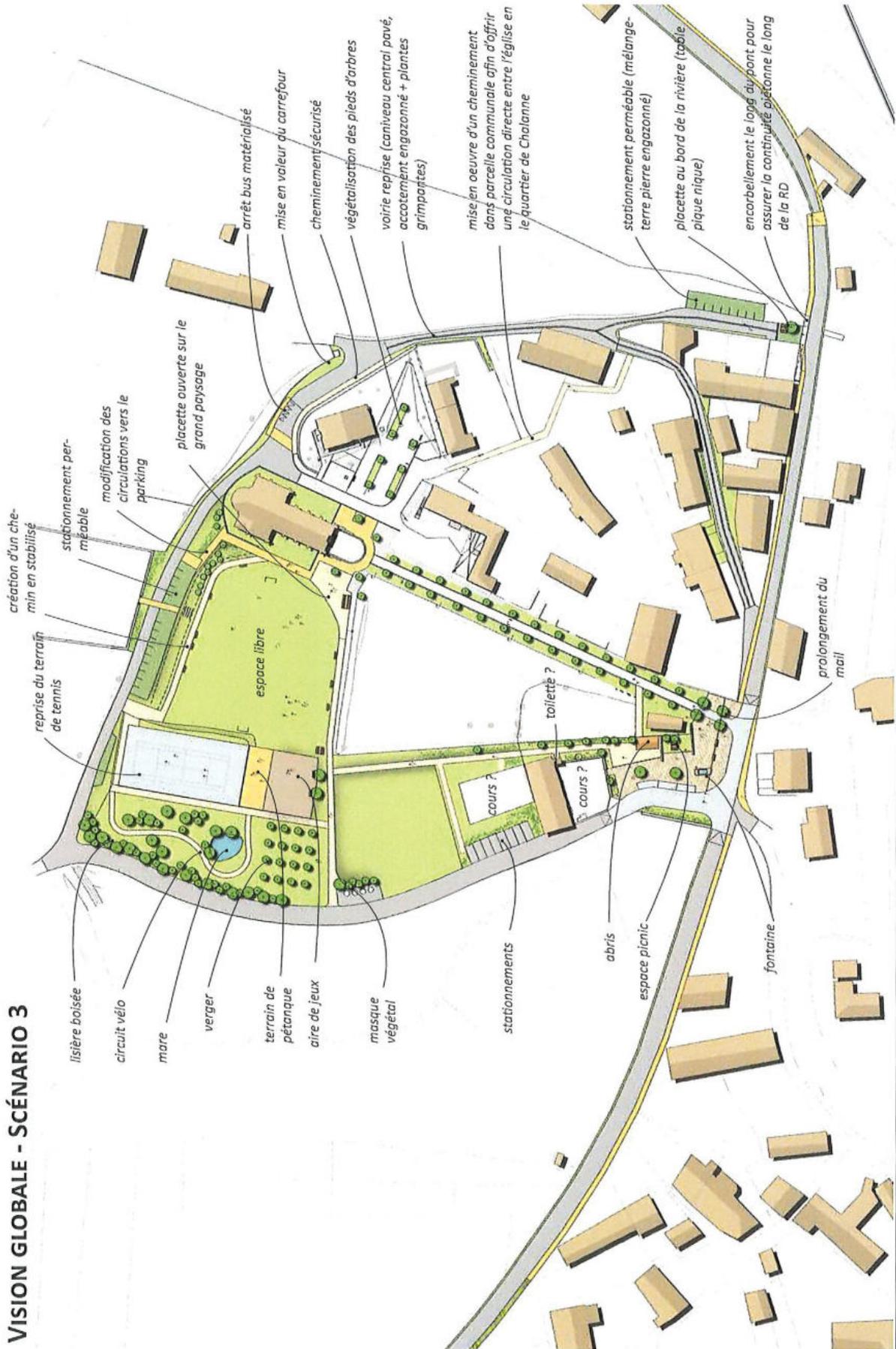
- réalisation de la traversée du village.

- réalisation des travaux prévus sur les espaces publics du quartier de Chalanne.

1.2 PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT GLOBAL SCÉNARIO 3 - LA PLACE DU VILLAGE



1.2 PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT GLOBAL VISION GLOBALE - SCÉNARIO 3



REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLAGE DE CORDEAC // CHÂTEL EN TRIÈVES // DIAGNOSTIC // 18/10/2018
ATELIER VERDANCE PAYSAGISTES CONCEPTEURS

Victoires des Cantines Rebelles 7 Novembre 2018. Association Nationale un plus bio.

Une délégation de notre commune participait à nouveau, cette année, à la remise des Victoires des Cantines Rebelles qui promeut et organise de nombreuses initiatives à l'échelon national afin que nos enfants bénéficient, dans les cantines scolaires, d'une alimentation de qualité.

Ces initiatives s'étendent aujourd'hui à des actions de développement jusqu'en direction de nos anciens dans les EHPAD et autres établissements d'accueil des personnes âgées.

Aujourd'hui, les résultats induits par ces actions se traduisent par la mise en place de multiples circuits courts des denrées alimentaires produites par nos agriculteurs, les professionnels de la pêche, les professionnels du commerce qui s'engagent à respecter la Charte de l'Association. Ce sont des centaines de milliers de personnes qui bénéficient ainsi d'une alimentation plus saine, chiffre qui connaît une impressionnante croissance à deux chiffres.

Les Victoires se sont tenues à l'Hôtel de Ville de Paris en présence de nombreuses personnalités réunies autour de Gilles Pérole, président national, d'Emilie Loizeau, chanteuse, marraine des Victoires, de Cyril Dion, réalisateur et du journaliste, Laurent Mariotte.

La commune de Châtel-en-Trièves était représentée par

Fanny Lacroix et Laure Gherrabti, agents communaux et Jean-Pierre Agresti, maire délégué. C'est avec surprise et plaisir qu'ils ont pu ainsi constater que les idées avancent, en découvrant que les EPHAD de Mens et de Corps, représentés par une délégation de leurs personnels étaient cette année lauréats des Victoires 2018. Ces derniers ont ainsi reçu une Victoire des mains d'Emilie Loizeau, récompensant ces établissements et leurs personnels pour la qualité des repas servis dans ces deux établissements.

Les communes de Grenoble et de Saint-Just-de-Claix étaient également récompensées pour leurs actions en direction des enfants de leurs écoles primaires.



Jour de fête

A l'invitation gracieuse de la municipalité, pour fêter la création de la nouvelle commune de Châtel-en-Trièves (Cordéac et Saint-Sébastien), cent soixante-quinze Châtelois et Châteloises se sont réunis, le dimanche vingt-quatre juin, pour un déjeuner convivial.

Après l'apéritif et les entrées, servis avec professionnalisme, par six jeunes filles de l'association "Junior", sous l'égide d'Eloi Hemery, en lien avec "Mixage", les invités ont dégusté une excellente paëlla géante, suivie d'une délicieuse tarte aux pommes et d'un café.

L'orchestre "Speedwell" a animé cette journée festive, offrant une musique de qualité, invitant à la danse, avec succès, les convives.

La municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette belle journée.



La saison d'alpage 2018

Cette année, ce sont 1100 moutons et 70 génisses qui, à partir du 10 juin, sont montés pâturer sur les alpages du col de la Brèche, de Châtel, de l'Aiguille, de Rochassac et de Bachilienne.

Grâce à la vigilance de nos bergers et à la présence des chiens de protection, aucune attaque de prédateurs n'a été à déplorer sur l'alpage.

Afin d'assurer la surveillance des troupeaux, le groupement pastoral a embauché 4 bergers à tour de rôles : Agnès, Noël, José et Béatrice qui a terminé la saison.

Les génisses sont descendues le 8 octobre, les brebis prêtes à agneler fin septembre et les autres, environ 400, le 26 octobre, juste avant la neige.



Afin d'améliorer le confort de nos bergers, une nouvelle cabine de douche a été installée par la mairie, dans le chalet de Bachilienne.

Si le loup s'est tenu hors de portée des animaux de nos alpages, cela n'a malheureusement pas été le cas, près de nos villages.



Plusieurs attaques ont eu lieu à faible distance des habitations, sous Cordéac, sous Saint-Sébastien et à la Croix de la Pigne.

Rappelons, que selon le bilan établi par la DDT, en 2018, en Isère, ce sont 231 attaques, faisant 650 victimes, qui ont été recensées et indemnisées.

Comme l'an passé, à l'appel de l'union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales, le 15 septembre les éleveurs de Châtel-en-Trièves, les chasseurs et les élus ont manifesté en allumant un grand feu au Serre de Masserange. Quelques éleveurs plus courageux sont même montés allumer un feu au sommet de Châtel.

Utilisation de la salle polyvalente de Cordéac

Lors du Conseil Municipal du 15 novembre, il a été abordé en questions diverses, l'utilisation de la Salle Polyvalente de Cordéac :

Cette salle, actuellement, proposée de manière gratuite aux administrés est très appréciée pour l'organisation d'évènements privés, souvent festifs. La commune a à cœur de conserver cette dynamique des habitants mais au vu de la présence de la cantine scolaire et des habitations familiales aux étages, il apparaît que ce local n'est plus adapté à l'organisation de ce type d'évènements.

En effet, dans le cadre de la cantine, des protocoles réglementaires et stricts d'hygiène imposent déjà l'interdiction totale d'utiliser la cuisine de la salle polyvalente à toute personne étrangère au service

Le règlement limitant les périodes de bruit ayant été à plusieurs reprises non respecté, et l'isolation phonique étant quasiment nulle, il appartient également à la commune de prendre les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité d'usage de ses locataires.

Au vu de la réglementation d'hygiène liée à la cantine et du respect de la tranquillité des locataires, le conseil municipal du mois de novembre a souhaité ne plus mettre à disposition cette salle, à partir du 1er janvier 2019. Le règlement sera donc revu en conséquence.

Des nouvelles de l'école !

L'école de Châtel-en-Trièves a eu le plaisir d'accueillir à la rentrée la nouvelle professeure des écoles, Madame Cécile Perrier, qui a remplacé Monsieur Patrick Beerens. Ce dernier, après 17 ans de présence dans notre école, a rejoint l'école primaire de Mens dont il assure désormais la direction.

Cécile Perrier est née à Paris et a passé la presque totalité de son enfance à Nîmes. Elle a 3 frères et sa famille est originaire de Mens : famille Astier-Perrier.

Après des études en gestion et marketing, Cécile Perrier commence sa carrière professionnelle en travaillant dans le secteur bancaire, avant de se réorienter en 2002 vers l'enseignement, conformément à son souhait premier.



Elle fait ses premiers pas de professeure des écoles dans les écoles maternelles situées en zones d'éducation prioritaire de Nîmes. Puis elle enseigne en collège, dans les classes SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), toujours à Nîmes.

Elle demande ensuite sa mutation dans l'Isère, et assure pendant 4 ans, la fonction de directrice de l'école maternelle des Iles de Mars, à Pont de Claix.

A la rentrée 2017, elle effectue un remplacement d'un an à l'école à classe unique de Monestier-du-Percy.

Enfin, à la fin de l'année scolaire 2017-2018, elle demande son affectation à Châtel-en-Trièves.

Quand Cécile n'est pas devant ses élèves, elle est peut-être en intervention avec les pompiers de Mens car elle est aussi sapeur pompier volontaire depuis un an, ou bien en train de répéter un morceau de musique au trombone à coulisse, instrument dont elle joue depuis 20 ans en fanfare. Elle fait maintenant partie depuis 4 ans du groupe de jazz New Orleans « T toi et déneige » à Pont de Claix. A moins qu'elle ne soit sur nos chemins, faisant de la course en trail, de la rando avec le CAF-Obiou ou du vélo de route !

Et c'est aussi la maman de deux grandes filles. L'aînée est infirmière à Rodez, la cadette termine ses études d'ingénieur agronome à Montpellier.

*Le sou des écoles*

Le sou des écoles de Châtel-en-Trièves soutient les projets de l'école.

Cette année, escalade, ski de fond et activités aquatiques sont à l'honneur à Châtel-en-Trièves ! Grâce à l'implication et la participation des habitants de la commune, nous pouvons offrir ces activités aux enfants de l'école.

Nous serons présents au marché de Noël, à Cordéac, le 8 décembre. Rendez-vous en janvier, pour la vente de pognes et tout au long de l'année dans diverses manifestations.

Une kermesse est prévue au mois de juin.
Merci encore pour votre soutien!

Pour nous joindre contacter :

Corinne Virgone, présidente et secrétaire : 07-83-04-20-03

Justine Hermann, trésorière

Des nouvelles des activités périscolaires

L'année scolaire 2018/2019 a démarré avec la mise en place de plusieurs projets :

Les enfants ont entamé un cycle éducatif sur l'alimentation et la lutte contre le gaspillage grâce à l'intervention bénévole de Mme Sekkely Julia.

Des bacs de compostage vont prochainement être placés à proximité de l'école et la salle polyvalente afin de valoriser les déchets issus de la cantine. Ils seront aussi utilisables par les familles qui le souhaitent. Cette animation sera portée toute l'année scolaire par les animatrices et les enfants en partenariat avec Trièves Compostage et le concours de Mme Dubois Valérie. Le compost obtenu servira aux jardins pédagogiques situés dans l'enceinte de l'école.

Un atelier "Terre", ouvert aux familles, débutera début novembre et permettra aux enfants de manipuler l'argile et de créer de multiples objets. Cette action est possible grâce à l'investissement bénévole de Mme Gonzales Hélène.

Nous avons été invités à participer, pour la deuxième année, au Marché de Noël : les enfants fabriquent actuellement de magnifiques décorations qui seront en vente le 8 décembre (chaleureux remerciements à Mme Viard Odile pour les dons de ses superbes créations qui viendront étoffer le stand).

Dans le cadre de la semaine du goût, les enfants, grâce au dévouement d'artisans/producteurs du territoire vont découvrir leurs métiers et déguster leurs productions, le 15 novembre.



Plusieurs ateliers différents sont proposés aux enfants, chaque soir, après un moment d'aide aux devoirs: ils inventent, écrivent et illustrent des histoires: "Mille et Une Histoires", concoctent de délicieuses recettes salées et sucrées: "Petites Toques de Châtel", fabriquent des objets plus ou moins insolites à partir de matériaux de récupération: "Artistes en Herbe" et profitent d'un atelier jeu: "A Toi de Jouer".



Dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), les enfants de l'école participent à un cycle d'éveil musical (premier trimestre). Ils découvriront la culture Amérindienne et créeront des objets avec des matériaux issus de la nature (deuxième trimestre) et pratiqueront la médiation animale canine (troisième trimestre).



Nous vous rappelons qu'à chaque fin de période, une ludothèque itinérante propose aux enfants et à tous les habitants de Châtel-en-Trièves de partager un moment convivial et magique autour du jeu.

Enfin, pour les enfants de la commune, scolarisés en maternelle, une nouvelle prestation de service est mise en place : une des animatrices territoriales accompagne les enfants, le mercredi matin, jusqu'à Mixages dans le car des collégiens.

Saint Seb Animé

Dans sa continuité, l'association Saint SebAnimé a cette année encore fait preuve de dynamisme. Toutes les activités ont pu se faire avec l'aide de nombreux bénévoles qui sont l'âme même de notre association.

Fête du village 2018 : comme chaque année, la fête du village s'est bien déroulée malgré le temps frais qui ne nous a pas permis de recevoir autant de monde que l'année précédente. Néanmoins, cette fête reste une belle réussite.

Nous tenons à remercier les différentes associations qui se sont jointes à nous et qui ont permis de diversifier les animations durant le week-end.

- L'Étalon Bastien pour ses jeux équestres
- Le Club de foot de Mens pour l'organisation du tournoi de foot.
- L'association O'Talon pour l'aide à l'intendance.
- L'association Graines de Partage pour les animations enfants
- Le comité des fêtes de Saint-Jean-d'Hérans pour le prêt de matériel et les animations enfants.
- Le comité des fêtes de Cordéac pour le prêt de matériel.

Nous remercions chaleureusement la commune de



Châtel-en-Trièves d'avoir financé le feu d'artifice qui a fait l'admiration de nombreux spectateurs.

Le repas des têtes blanches 2018 : le repas des têtes blanches a eu lieu cette année le 27 Octobre. C'est avec joie qu'on réunit toutes les années nos anciens du village. La journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale, chacun poussant sa chansonnette.

Le loto annuel s'est déroulé le 24 Novembre 2018, à 20h30, à la Salle des fêtes de Saint-Sébastien.

Les activités à venir :

Comme chaque année, nous participerons à l'arbre de Noël en offrant un goûter aux enfants.

Le karting, pour les enfants, aura lieu pendant les vacances de février 2019.

Nous renouvelons encore nos remerciements à toutes les personnes qui ont donné un peu de leur temps et de leur énergie pour toutes ces activités.

Pour suivre nos actualités suivez-nous sur notre page Facebook :// Comité des fêtes de Saint Sébastien

Pour nous contacter : téléphone : 06 81 77 60 17

Mail : comitedesfetesstseb@laposte.net

La Pulse à l'Oreille

Bonjour à tous les habitants de Châtel-en-Trièves.

Cet été, la Pulse à l'Oreille a organisé son premier festival "plein air" sur la commune de Châtel-en-Trièves. Ce festival s'est déroulé sur deux jours avec dix formations musicales, des animations, des spectacles, une restauration, un camping et une buvette artisanale. Tout cela dans le magnifique cadre du domaine de Talon.

Avec 450 festivaliers cumulés sur les deux jours, la participation des habitants de la commune et des retours plus que positifs du public et des artistes, cet événement fut un réel succès pour la Pulse à l'Oreille, tant humainement que financièrement. Le défi a été relevé. Cependant, tout cela n'aurait pas été possible sans votre coopération à tous !!!

Nous sommes conscients qu'un tel événement engendre forcément certaines nuisances. Donc, nous tenions sincèrement à vous remercier pour votre compréhension. MERCI !!!!!

Nous remercions tout particulièrement le comité des fêtes, ainsi que la mairie de nous avoir soutenus.

Et si vous souhaitez en connaître un petit peu plus sur nos activités, n'hésitez pas à venir pousser la porte de la Pulse !!

Musicalement,

L'équipe de la Pulse à l'Oreille



Portraits d'habitants : Nicole et Robert Gourgeau

« Les Gourgeau, ils sont bargeots ! »...

C'était ce qu'affirmaient les maraîchers de la banlieue de Tours, lorsque Nicole et Robert ont décidé de passer en agriculture biologique en 1972.

Indifférents aux moqueries des 140 maraîchers de la région, Nicole et Robert suivent l'exemple de quelques producteurs « pionniers du bio » d'Angers et de Normandie, et cultivent leurs légumes sans produits chimiques. Le succès ne se fait pas attendre. Ils font les marchés, livrent des particuliers de plus en plus nombreux, mais aussi des magasins, comme « La Vie Claire ». Petit à petit, ils font des émules, et créent un syndicat d'agrobiologistes en Indre-et-Loire.

Et pourtant...en 1979, ils décident d'arrêter les marchés et de valoriser leurs légumes en les cuisinant. Le projet de table d'hôtes est né et les conduit dans le Trièves.

Le Trièves ? Nicole l'a découvert 18 ans plus tôt, en 1961. Elle était alors vendeuse-démonstratrice en machine à tricoter chez Phildar. Un magasin de Grenoble, rue de Bonne, cherchait une gérante. Elle y est envoyée pendant 7 ans pour remplacer une certaine Estelle Brachet, dont la belle-famille est Triévoise. Devenues rapidement amies, Estelle emmène souvent Nicole dans le Trièves pendant ses années grenobloises.

En 1979, porté par la création du nouveau « comité d'expansion », le Trièves est déjà accueillant pour les porteurs de projets et particulièrement pour le développement de l'agriculture biologique et du tourisme. Les premières chambres d'hôtes avaient vu le jour en 1965 à Monestier-du-Percy.

Pour aider Nicole et Robert à s'installer, Estelle Brachet, toujours amie de la famille, passe une annonce dans le Dauphiné Libéré. Et c'est Madame Pinel, née à Joigny (petit hameau aujourd'hui en ruine entre le Val d'Akor et les Caravelles), qui propose à Nicole et Robert, une maison et une grange sur une propriété de 5 hectares aux Caravelles. Parfait !

Dès l'achat, en avril 1980, les travaux d'aménagement commencent. Pierre Arnaud, maire de Saint-Sébastien, s'enthousiasme alors « je suis content, une famille arrive, on va passer la barre des 100 habitants, nous

allons pouvoir avoir des subventions ! ». Il faut dire que Saint-Sébastien comptait alors 99 habitants. L'arrivée de la famille Gourgeau passait la commune à 104 sebastianous ! Un bel accueil pour Robert, Nicole et leurs 3 enfants Bruno, Marie-Claire et Magali.

Pour restaurer la maison, Robert a endossé tous les corps de métier : terrassier, plâtrier, électricien, plombier, maçon...

Dès 1981, les locations commencent avec deux premières chambres d'hôtes et un petit terrain de camping de 6 emplacements.

En parallèle, Nicole travaille à l'ADMR et Robert est maçon pendant deux ans, chez Carton, à Mens.

Et les travaux continuent...

En 1986, les Caravelles ont une capacité d'accueil de 45 vacanciers : quatre chambres d'hôtes dans la maison et un gîte de 18 lits en gestion libre, dans la grange. Que d'animation !

Tous les soirs d'été, la table d'hôte est comble. Entre 10 et 45 personnes dînent chez Nicole. Des soirées de rires, d'échanges et de rencontres se succèdent. Des amitiés naissent. De nombreux cavaliers randonneurs font étape au gîte.



Des touristes du monde entier séjournent aux Caravelles : beaucoup d'Anglais, de Belges et d'Allemands, mais aussi des Canadiens, des Polonais, ou même des Japonais.

Pendant quatre années, une équipe de musiciens

Chiliens organise des stages de musique sud-américaine, et se produit même dans le temple de Saint-Sébastien, en partenariat avec l'équipe du comité des fêtes, déjà très dynamique à l'époque.



Au milieu de toute cette hospitalité, Nicole et Robert s'occupent de 18 chèvres, d'une ânesse, et de deux chevaux Mérens. Robert cultive le jardin, récolte de magnifiques légumes, cuisinés pour la table d'hôtes et plante beaucoup d'arbres : des pruniers, des cognassiers, des poiriers, des pommiers et des fruits rouges.

Nicole prépare des repas avec les fruits et légumes de Robert : une bonne cuisine avec des produits de qualité. Elle gagne même le titre de « reine des tartes », attribué avec humour et amitié par le président de la maison du tourisme de Grenoble.

Marie-Claire et Magali, encore petites filles, grandissent dans cette maison pleine de vie, et vont à l'école à Mens. Aurélie (la fille de Marianne Moscone) les rejoint tous les matins, et elles partent toutes les trois ensemble, dans le bus conduit par Kleber Labadie, qui n'en revient pas de voir des enfants dans ce hameau.



Robert travaille trois saisons pour l'ONF, dans l'équipe de Jean-Pierre Agresti ; « J'aimais mieux la pioche que la tronçonneuse ». Il faut dire que Robert est gaucher et qu'aucune tronçonneuse n'est faite pour

les gauchers ! Alors la pioche, il l'utilise pour faire des banquettes et pour planter plus de 3000 arbres, jusqu'à sa retraite en 1989.

Le gîte et la table d'hôtes fonctionnent à plein régime jusqu'en 1999.

En 2003, après 20 ans de vie bouillonnante, la maison et le gîte sont en vente. Nicole et Robert s'installent dans le centre du village, mais gardent un jardin aux Caravelles. Impossible de s'en passer !

Aujourd'hui, Robert a 91 ans. Il jardine 2 à 3 heures par jour : poireaux, épinards, petits pois, salades, pommes de terre et même des endives. Des petits fruits rouges, des baies de goji, des pommes, des poires... qu'il transforme en partie, en jus et en confitures.

Nicole a 81 ans. Beaucoup connaissent son implication sans faille dans la vie associative du village. Elle est très présente aux jardins partagés « Graines de partage ». Elle participe assidument au conseil d'administration du futur café associatif « O'talon ». Toujours force de proposition, de dynamisme, Nicole est très attentive à l'implication des enfants dans tous nos projets.

Leurs années de travail ont été dures et peu lucratives, mais Nicole et Robert se disent aujourd'hui très riches. Riches de ces rencontres, de ces souvenirs, des amitiés créées, de la vie d'accueil et d'échanges qu'ils ont vécue.

Sofien, Samy, Léa et Julie, vous pouvez être fiers de vos grands-parents « avant-gardistes », comme les qualifiait Bruno, leur fils !

Car en plus d'être deux personnages, ils forment un couple d'exception. « On fait un tout, et on ne fait rien l'un sans l'autre ».

Merci Nicole. Merci Robert.





Fête de Noël

Cette année, l'arbre de Noël pour les enfants de Châtel-en-Trièves et leurs familles aura lieu, le vendredi 14 décembre, à 17 h30, à la salle socio-culturelle de Cordéac. Les enfants présenteront d'abord ce qu'ils ont appris, pendant les Temps d'Activités Périscolaires du premier trimestre consacrés à l'éveil musical. Puis, l'artiste magicien Guillaume Cerrati présentera, à 18 h, son nouveau spectacle : « Tout est sous contrôle », spectacle dans lequel le magicien essaie de garder le contrôle de la magie ! A l'issue du spectacle, le Père Noël distribuera les cadeaux !

Etat Civil du 01/06/2018 au 01/11/2018

Avis de naissance

Amélie CLAVIER née le 5 octobre 2018 à La Tronche
Noémie LABADIE née le 25 août à Gap

Avis de mariage

Marie-Christelle MONACO et Florian PATRUNO le 14 juillet 2018

Parrainage civil

Robin PATRUNO le 14 juillet 2018

Concert de fin d'année

Samedi 15 décembre, à 18 h, aura lieu en l'église de Cordéac le concert des Kapsber'girls. Ce concert, à l'entrée libre et gratuite pour tous, fait partie du dispositif départemental « Les Allées Chantent » qui propose un tour de l'Isère en 80 concerts. Ces manifestations permettent aux Isérois de découvrir les plus beaux lieux du patrimoine et autres sites remarquables de notre territoire. Les quatre musiciennes des Kapsber'girls jettent un regard transversal sur les œuvres des XVIIe et XVIIIe siècles, trouvent de nouvelles passerelles et s'amuse avec le genre. Énergie et vitalité empruntées aux genres populaires, colorations tirant dans les tons de musiques actuelles et envie fébrile de chercher du nouveau dans l'ancien sont à l'ordre du jour. Leurs derniers concerts unanimement salués par la

critique ont reçu un accueil chaleureux du public (Saison Jeunes Talents, Festival Européen Jeunes Talents, Festival Labeaume en Musique, Saison Anacréon...). En Janvier 2018, elles enregistrent à la Cité de la Voix (Vézelay), sous la direction du luthiste de renom Rolf Lislevand, leur premier CD qui sortira prochainement.

Alice Duport-Percier, soprano - Axelle Verner, mezzo-soprano - Barbara Hünninger, viole de gambe, basse de violon - Albane Imbs, luth, guitare baroque, direction.



Vœux du maire

Cette année, la cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 12 janvier 2019, à 18 h00, salle Pierre Arnaud à Saint-Sébastien.

Numéros utiles

Mairie	04 76 34 92 79
Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
Pharmacie de garde	3915
SIAD	04 76 34 67 83
ADMR	04 76 34 66 67
Conseil en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux	08 10 15 33 33
Assistante sociale (Mme Pietra)	04 76 34 64 94
PMI (protection maternelle et infantile)	04 76 34 64 94
Conseillère en économie sociale et familiale	04 76 34 64 94
Communauté de communes	04 76 34 11 22

Recensement citoyen des jeunes

Si vous êtes âgé(e) de 16 ans, né(e) en 2002, vous devez vous faire recenser auprès de votre Mairie, dans les 3 mois suivant votre anniversaire. Ce recensement permet à l'administration de vous convoquer, pour effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC).

La participation à la JDC est obligatoire, elle permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16e et 25e anniversaire.

Il est nécessaire de vous présenter à la Mairie avec votre livret de famille et une pièce d'identité.